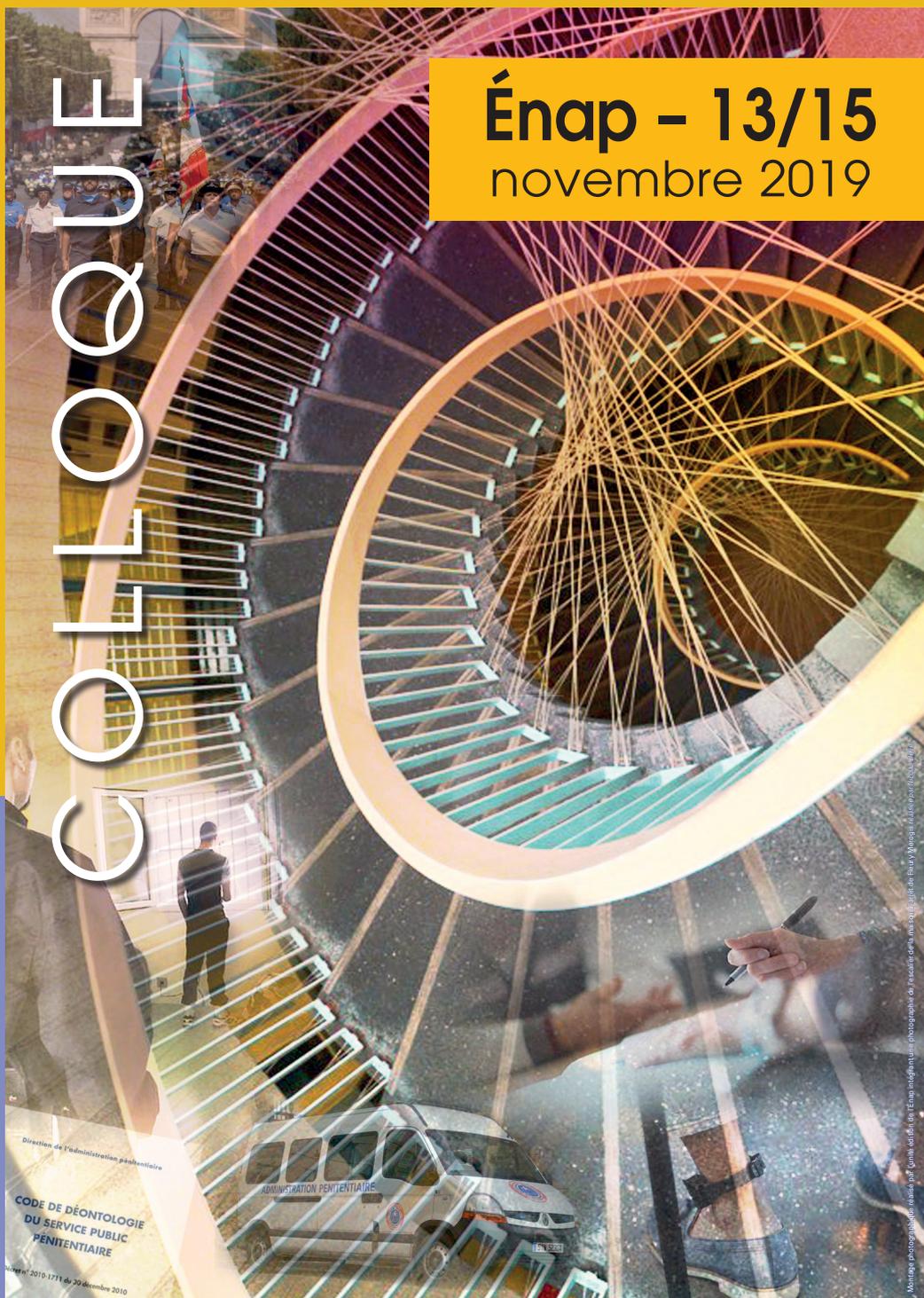


Programme



COLLOQUE

Énap - 13/15
novembre 2019

La loi pénitentiaire

Tournant ou aboutissement ?

10^e anniversaire

LOI PÉNITENTIAIRE : tournant ou aboutissement ?

10^e anniversaire

Énap – 13/15 novembre 2019

Pour marquer le 10^e anniversaire de la loi pénitentiaire, ce colloque organisé à l'Énap en collaboration avec l'Institut Léon Duguit de l'Université de Bordeaux, ambitionne d'examiner les évolutions intervenues depuis l'adoption de cette loi et les perspectives qui s'en dégagent.

Six principales séquences seront ainsi analysées : la lente maturation de la loi pénitentiaire ; les structures (*entre innovations et rénovations*) ; les missions (*entre extension et dilution*) ; les usagers (*entre prescriptions et prestations*) ; la respectabilité (*entre réputation, représentation et (re)légitimation*) ; la légalité (*normes et réformes*).

Mercredi 13 novembre 2019

8h00 Accueil

8h30 ALLOCUTION D'OUVERTURE

Christophe Millescamps, directeur de l'Énap

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Paul Mbanzoulou, directeur de la recherche, de la documentation et des relations internationales de l'Énap, **Ludovic Garrido**, maître de conférences à l'Université de Bordeaux et **François Février**, chef du département droit et service public de l'Énap

9h00 CONFÉRENCE INAUGURALE : la lente maturation de la loi pénitentiaire

Nicole Borvo Cohen-Seat, ancienne sénatrice de Paris et **Jean-François Beynel**, inspecteur général, chef de l'inspection générale de la Justice

10h15 Pause

10h30 STRUCTURES : entre innovations et rénovations - Jérôme Filippini, Préfet du Lot

La loi pénitentiaire a clairement posé l'interaction nécessaire entre les structures carcérales, les régimes de détention et la prise en compte du profil des personnes détenues prises en charge. Le chantier ouvert n'a pas clos le débat et de nouvelles ou récurrentes problématiques (violences, radicalisation, surpopulation) ne cessent d'inviter à de nouvelles adaptations (QPR/QUER/UDV/SAS...). Ces innovations et/ou rénovations méritent d'être questionnées d'un point de vue politique et budgétaire autant que professionnel.

Vignette d'ouverture : « *Les structures d'hier et d'aujourd'hui* » par le Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines (**CRHCP**) et l'Atelier pédagogique du numérique (**APN**) de l'Énap

10h40 Rénovation architecturale : quelle prison moderne / modèle au cœur de Paris ?

Brigitte Scharff, architecte, directrice de la SAS Vurpas architectes

11h10 Innovation budgétaire : Quels modèles de construction contractuelle, de gestion / d'imbrication public-privé - Julien Martin, professeur de droit public à l'Université de Bordeaux

11h30 Innovation / retour aux fondamentaux : aménagement des régimes : Respect / spécialisation des structures / UDV / radicalisation / étanchéification / démultiplication des régimes

Vincent Delbos, inspecteur général de la Justice, rapporteur du Livre blanc

11h50 « Réception » - Christelle Rotach, inspectrice générale de la Justice

12h10 Questions et clôture par le président de séance

12h40 Repas libre

14h00 MISSIONS : entre extension et dilution - Claude d'Harcourt, Préfet des Pays de la Loire

On constate une importante extension des missions de l'administration pénitentiaire, aussi bien en milieu fermé qu'en milieu ouvert, combinant des logiques antagonistes de sécurité (prise en charge de la radicalisation, renforcement du renseignement pénitentiaire,...) et de réinsertion. Cette évolution des missions pose différentes questions auxquelles il conviendra de répondre.

Vignettes d'ouverture : « *CPIP : chaque jour c'est donner du sens* » et « *Surveillant pénitentiaire : reverse challenge* »

14h15 « *Policierisation* » de l'administration pénitentiaire ? - **Jean-Charles Froment**, professeur de droit, directeur de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble

14h35 *Évolution de la probation* - **Guillaume Arandel**, chargé de mission à l'Institut national des hautes études sur la justice (INHESJ)

15h00 Pause

15h15 « *L'administration de missions par Agence : une innovation ?* » - **Albin Heuman**, directeur de l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice

15h40 *Formation : quels agents pour demain ?* **Paul Mbanzoulou**, directeur de la recherche, de la documentation et des relations internationales de l'Énap

16h05 Questions et clôture par le président de séance

Jeudi 14 novembre 2019

8H30 USAGERS : entre prescriptions et prestations, Adeline Hazan, contrôleur générale des lieux de privation de liberté

Longtemps qualifiée d'« usager contraint » du service public pénitentiaire, la personne détenue s'est vue reconnaître depuis le début des années 2000 de nouveaux droits procéduraux et substantiels au point d'être désormais considérée comme un « détenu-citoyen » et de dépasser la figure du « détenu-administré ». L'évolution du statut juridique de la personne détenue à laquelle les juges ne sont pas étrangers n'a ainsi pas échappé au mouvement plus général de transformation et d'amélioration des rapports entre l'administration et le public, initié depuis le début des années 1970. Cette évolution interroge autant sur les acquis (usager/justiciable ; usager/responsable) que sur ce qu'il reste à accomplir (droits et dignité des personnes placées sous main de justice).

Vignette d'ouverture : court-métrage de **Marie Doria**

8h50 « *Juridictionnalisation* » la protection par le/les juge(s) et le dialogue juge/administration dans l'édification d'un statut du détenu-usager - **Ludovic Garrido**, maître de conférences à l'Université de Bordeaux

9h15 « *Responsabilisation* » en milieu fermé : l'exemple des modules de respect - **Lucie Hernandez**, enseignante-chercheuse en psychologie, CIRAP - Énap

9h50 Pause

10h15 « *Ce qu'il reste à faire* » - **Nicolas Ferran**, responsable du pôle contentieux à l'Observatoire international des prisons (OIP)

10h40 Discutante - **Sophie Bleuet**, cheffe de la mission du contrôle interne, à la Direction de l'administration pénitentiaire

11h10 Questions et clôture par la présidente de séance

12h00 Repas libre

14h00 RESPECTABILITÉ : entre réputation, représentations et (re)légitimation, Isabelle Gorce, présidente du TGI de Marseille

L'administration pénitentiaire fait face au défi de la valorisation, de la communication, de la preuve même de la qualité de son action. L'une des ambitions fortes de la loi pénitentiaire était, de ce point de vue, de contribuer à la reconnaissance du service public pénitentiaire, aussi bien en insistant sur la contribution à son exécution d'autres acteurs que la seule administration pénitentiaire, qu'en précisant et valorisant les missions et compétences des professionnels de l'Institution. Sa stratégie de communication, la valorisation mais aussi le contrôle de sa déontologie sont au cœur de cette « nouvelle » image de la pénitentiaire.

Vignette d'ouverture : 18 photos de l'artiste **Arnaud Théval** autour de l'uniforme

14h15 *Quelle image pour la Pénitentiaire ?* - **Jocelyne Randé**, chargée de communication de l'inspection générale de la Justice

14h45 *Quelle place pour la déontologie dans les institutions publiques ?* - **François Février**, chef du département droit et service public de l'Énap

15h10 *Déontologie contrôlée ?* - **Benoît Narbey**, responsable de la mission déontologie de la sécurité auprès du Défenseur des droits

15h30 Pause

15h45 *Déontologie et formation* - **Fatia Terfous**, maître de conférences au centre universitaire Jean-François Champollion

16h10 *Quels enjeux pour la pénitentiaire de demain ?* - **Patrick Mounaud**, directeur interrégional honoraire

16h40 Questions et clôture par la présidente de séance

Vendredi 15 novembre 2019

9h00 LÉGALITÉ : normes, réformes (... « déformes »), Yaël Braun-Pivet, présidente de la Commission des Lois de l'Assemblée nationale

À l'instar des autres services publics, l'administration pénitentiaire a connu un double phénomène de « juridicisation » et de « judiciarisation » mais il semble toutefois s'y appliquer d'une façon singulière. L'avènement de la loi pénitentiaire est un événement pour l'Institution.

A-t-elle pour autant profondément modifié la place et la qualité de la règle de droit dans l'administration pénitentiaire ? 10 ans après, quel est le rapport de l'Institution (et de ses personnels) au droit ? Le cadre légal une fois posé, que devient la règle ? Embrasse-t-elle la complexité du réel ?

Vignette d'ouverture : « *Les humains* » de **Katia Kovacic**, documentariste sonore

9h15 *À quoi sert la règle de droit ?* - **François Février**, chef du département droit et service public de l'Énap

9h40 Pause

10h00 *Que devient la règle ? L'illégalisme pénitentiaire ?* - **Jean-Marie Delarue**, ancien président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme

10h30 *De la théorie au réel, de la règle à l'action : manager la complexité* - **Panel de jeunes professionnels interrogés par Xavier Kouzmenka**, psycho-sociologue, consultant - directeur de Perspectives Publiques en management
Stéphanie Verlet (surveillante), Rachèle Le Franc (lieutenant) et Mariella Sognigbe (DPIP)
Simon-Pierre Lagouche (CPIP) et Arthur Desjardins (DSP)

11h15 Questions et clôture par la présidente de séance

11h30 Allocution de clôture – **Brigitte Ernoul-Cabot**, directrice adjointe de l'administration pénitentiaire